

RECUEIL D'OPÉRATIONS EN ZONES HUMIDES

DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE



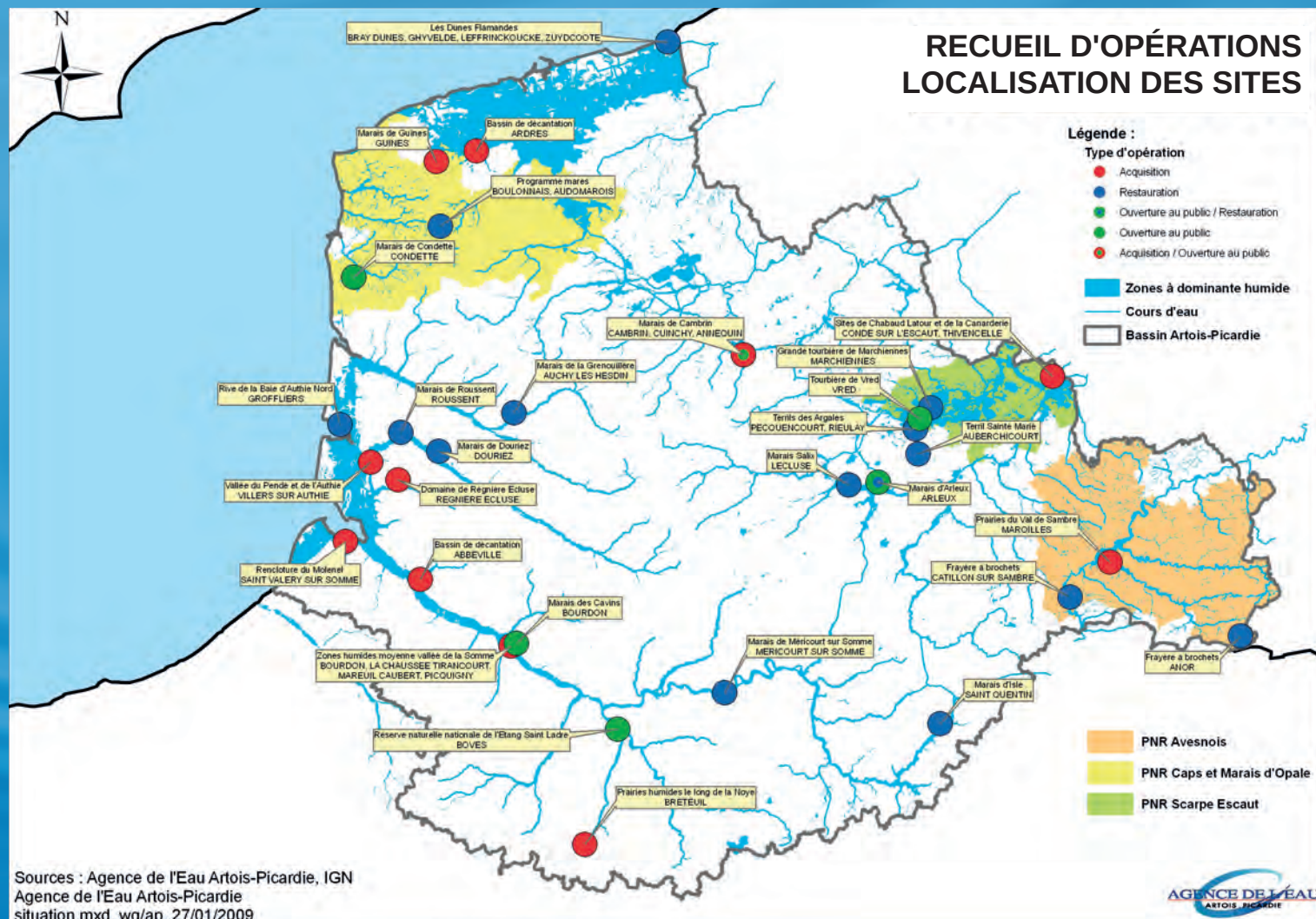
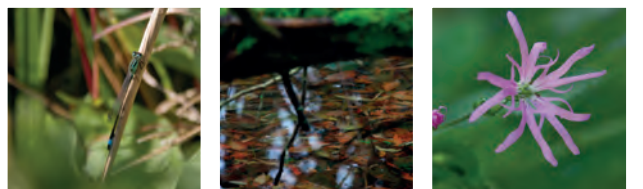
Toutefois, malgré cette reconnaissance incontestée, les zones humides continuent de faire l'objet de nombreuses pressions à l'origine de leur régression. On considère que plus de 50% des zones humides françaises ont disparu entre 1940 et 1990 (Bernard ; 1994). Aujourd'hui la superficie en zones humides du Bassin Artois-Picardie en constante régression est estimée à moins de 1% du territoire.

- l'information (organisation de journées techniques et de colloques, création de l'exposition « Voyage au cœur des zones humides »),
- la connaissance (cartographie des zones à dominante humide du bassin Artois-Picardie),
- l'apport d'une aide technique et financière aux maîtres d'ouvrages pour l'acquisition foncière, la restauration, l'entretien et l'ouverture au public des zones humides.

Constituant un porter à connaissance, ce recueil a pour objectif pédagogique de valoriser des projets exemplaires afin d'en favoriser de nouveaux. La mobilisation des maîtres d'ouvrages constitue un élément clef pour la préservation de ces milieux.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Olivier Thibault
Directeur Général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie





RECUEIL D'OPÉRATIONS EN ZONES HUMIDES DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

INTRODUCTION

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel en raison des fonctions naturelles qu'elles remplissent et de leur richesse biologique.

Selon la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les zones humides sont définies de la manière suivante : « on entend par zones humides les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

La loi sur le Développement des Territoires Ruraux, dite loi DTR, de 2005, affine cette définition. Les critères à retenir pour la définition des zones humides sont relatifs à la morphologie des sols liée à la « présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide ». L'hydromorphie des sols et la présence d'une végétation et d'habitats typiques sont alors les critères déterminants.



Depuis plusieurs décennies, le rôle des zones humides en tant qu'infrastructure naturelle vis-à-vis de la ressource en eau est incontestable. Elles participent à l'atténuation des crues et soutiennent le débit des cours d'eau lors de la période d'étiage. Elles peuvent réduire de manière significative les transferts de flux de polluants sous forme particulaire et dissoute lors du transit de l'eau de ruissellement vers les cours d'eau ou lors de son infiltration vers la nappe phréatique. En effet, les zones humides agissent comme des pièges favorisant la sédimentation des matières en suspension et des polluants qui leur sont associés. Elles favorisent également l'adsorption et la précipitation d'éléments dissous. La végétation intervient en immobilisant pendant des temps plus ou moins longs une partie des éléments fixés (azote, phosphore, métaux). Ce processus est épaulé par une activité microbienne qui dans des conditions anaérobies participe activement à l'élimination des polluants avec notamment les nitrates par dénitrification.



Les zones humides sont également reconnues pour leur rôle de support vis-à-vis de la biodiversité. Il a été reconnu que 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent, 30 % des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées et elles sont indispensables à la reproduction des batraciens et de la plupart des espèces de poissons.

Les zones humides assurent également un ensemble de fonctions sociales, éducatives et culturelles.

Cependant, malgré cette reconnaissance et l'ensemble des outils visant à renforcer leur protection (convention internationale, directives européennes, loi sur l'eau et les milieux aquatiques, loi sur le développement des territoires ruraux, etc.), les zones humides continuent de régresser.

C'est pourquoi l'Agence de l'eau Artois-Picardie et ses partenaires ont décidé de développer leurs actions en faveur de leur préservation notamment par :

- l'acquisition foncière. Il s'agit d'assurer la préservation d'une zone humide sujette à des menaces ou des dégradations et qui possède un intérêt patrimonial et/ou fonctionnel. Ces acquisitions se font à l'amiable ou via la mise en place de zones de préemption. Les terrains acquis font ensuite l'objet d'une gestion écologique en application d'un plan de gestion pluriannuel ;
- la restauration, afin de leur réattribuer leurs fonctions naturelles lorsque celles-ci ont régressé ou disparu par un changement d'occupation des sols et/ou la mise en place d'aménagements (digue, barrage). Cette mesure permet d'obtenir un fonctionnement hydrologique de la zone humide compatible avec sa contribution à la qualité de l'eau et avec l'installation d'habitats et d'espèces diversifiées présentant un intérêt patrimonial ;
- l'ouverture au public, par la mise en place d'aménagements favorisant l'accès au plus grand nombre et ainsi sensibiliser la population sur la nécessité de protéger ce patrimoine.

Un grand nombre d'acteurs sont déjà mobilisés :

- les acteurs publics (Agence de l'eau Artois-Picardie, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres...) ;
- les associations (conservatoires des sites naturels, fédérations de pêche et de chasse...) ;
- les collectivités territoriales (communes, conseils généraux, syndicats...).



Afin de montrer l'exemple, de sensibiliser les différents acteurs et de favoriser l'émergence de nouveaux projets, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a décidé d'effectuer un recueil des opérations menées dans le bassin Artois-Picardie.

Ce recueil présente un ensemble d'opérations d'acquisition, de restauration et d'ouverture au public réalisées ou en cours. Mises en place par une diversité d'acteurs, ces actions participent pleinement à une meilleure gestion de la ressource en eau, à la préservation de la biodiversité et à la sensibilisation d'un public de plus en plus demandeur d'espaces naturels.

Chaque opération est présentée sous la forme d'une fiche standard reprenant les rubriques suivantes :

- contexte,
- enjeux et objectifs,
- modalités de l'opération (pour les fiches acquisition)/actions et travaux (pour les fiches restauration et ouverture au public),
- résultats,
- perspectives,
- contacts.

L'ensemble de ces fiches permet de présenter la démarche à suivre selon le maître d'ouvrage, le type d'actions réalisées, et de faire prendre conscience que l'action en faveur des zones humides est réalisable techniquement et financièrement et donc envisageable par tous.





RECUEIL D'OPÉRATIONS EN ZONES HUMIDES DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

LISTE DES ACTIONS DÉCRITES

ACQUISITION FONCIÈRE

Maître d'ouvrage	N° fiche	Nom du site	Commune(s)
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	A1	Domaine de Régnière-Écluse	Régnière-Écluse, Bernay-en-Ponthieu, Vironchaux, Vron
	A2	Renclôture du Mollenel	Saint-Valéry-sur-Somme
	A3	Vallée du Pendé et de l'Authie	Villers-sur-Authie
Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais	A4	Marais de Cambrin	Cambrin, Annequin, Cuinchy
	A5	Prairies du Val de Sambre	Maroilles
Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais / Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais	A6	Bassin de décantation de la sucrerie d'Ardres et des Attaques	Ardres et les Attaques
Fondation nationale pour la protection des habitats et de la faune sauvage	A7	Bassin de décantation de la sucrerie d'Abbeville	Grand-Laviers
Département de la Somme	A8	Zones humides moyenne vallée de la Somme	Mareuil-Caubert, Bourdon, Picquigny, La Chaussée-Tirancourt
Département du Pas de Calais	A9	Marais de Guînes	Guînes
Commune de Breteuil	A10	Prairie humide le long de la Noye	Breteuil-sur-Noye
Département du Nord	A11	Sites de Chabaud-Latour et de la Canarderie	Condé-sur- l'Escaut, Thivencelle



RESTAURATION

Maître d'ouvrage		Nom du site	Commune(s)
Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais	R1	Marais du Haut Pont	Douriez
	R2	Marais de Roussent	Roussent
	R3	Marais de la Grenouillère	Auchy-les-Hesdin
	R4	Terril Sainte-Marie	Auberchicourt
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	R5	Rives de la baie d'Authie nord	Groffliers, Berck-sur-Mer
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	R6	Programme mares	Boulonnais, Audomarois
Fédération régionale du Nord pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	R7	Étang du petit Miloud	Anor
	R8	Frayère à brochet de Catillon-sur-Sambre	Catillon-sur-Sambre
Fédération régionale des chasseurs du Nord-Pas-de-Calais	R9	Marais de Salix	Lécluse
Commune d'Arleux	R10	Marais d'Arleux	Arleux
Département du Nord	R11	Dunes flamandes	Communes de Leffrinckoucke, Ghyvelde, Zuydcoote et Bray-Dunes
	R12	Terril des Argales	Rieulay et Pecquencourt
	R13	La Grande Tourbière de Marchiennes	Marchiennes
Communauté d'agglomération de Saint-Quentin	R14	Réserve naturelle nationale du marais d'Isle	Saint-Quentin, Rouvroy
Syndicat de la vallée des Anguillères	R15	Étang et marais de Méricourt-sur-Somme	Méricourt-sur-Somme

OUVERTURE AU PUBLIC

Maître d'ouvrage	N° fiche	Nom du site	Commune(s)
Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais	01	Marais de Cambrin	Cambrin
Conservatoire des sites naturels de Picardie	02	Réserve naturelle nationale de l'étang Saint-Ladre	Boves
Commune de Condette	03	Marais de Condette	Condette
Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut	04	Tourbière de Vred	Vred
Département de la Somme	05	Marais des Cavins	Bourdon
Département du Nord	06	Le marais d'Arleux	Arleux et Hamel



RECUEIL D'OPÉRATIONS EN ZONES HUMIDES DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

AAPPMA	Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
CELR	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (anciennement DIREN)
DTR	Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
EDEN 62	Espaces Départementaux naturels du Pas-de-Calais
ENS	Espaces naturels sensibles
EPF	Etablissement public foncier
FDPPMA	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FEDER	Fonds européen de développement régional
FRC	Fédération régionale des chasseurs
GIC	Groupement d'intérêt cynégétiques
LEGTA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
MISE	Mission Inter-Services de l'Eau
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	Office National des Forêts
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PDPG	Le Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles.
PLU	Plan local d'urbanisme
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles
VNF	Voies navigables de France
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique
	- de type 1 : secteurs caractérisés par leur intérêt biologique ou écologique
	- de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, qui peuvent contenir des ZNIEFF de type 1
ZPS	Zone de protection spéciale

GLOSSAIRE

Activité cynégétique	activité ayant un rapport à la chasse.
Alcalin	qui contient une base ou en a les propriétés.
Amphibie	qui vit sur la terre et dans l'eau.
Anaérobie	on appelle milieu anaérobie un milieu où il n'y a pas présence de dioxygène.
Anatidés	oiseaux palmipèdes regroupant les canards, les oies, les tadornes et les cygnes.
Aquifère	couche de terrain ou roche, suffisamment poreuse (qui peut stocker de l'eau) et perméable (où l'eau circule librement) pour contenir une nappe d'eau souterraine.
Avifaune	ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.
Bassin versant	un bassin versant ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive cadre sur l'Eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun.
Cariçaie	groupement végétal de milieux humides dominé par des espèces du genre Carex.
Characée	algue verte d'eau douce ou saumâtre.
Cœur de nature	espace qui présente une biodiversité remarquable et dans lequel vivent des espèces patrimoniales à sauvegarder. Celles-ci y trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation et repos, reproduction et hivernage...).
Corridor écologique	axe de communication biologique, plus ou moins large, continu ou non, emprunté par la faune et la flore, qui relie des cœurs de nature (ex : haies, fossés, talus, ripisylves...).
Entomofaune	partie de la faune constituée par les insectes.
Étrépage	technique de gestion des milieux visant à localement décaisser et exporter le sol sur 10 à 20 centimètres d'épaisseur, pour volontairement l'appauvrir afin de favoriser les espèces pionnières.
Eutrophe	qualifie un milieu encombré de matières nutritives en surabondance, ne pouvant être totalement utilisées par le peuplement normal d'un biotope.
Fingerling	jeune brochet.
Frayère	lieu où certaines espèces comme les poissons, les grenouilles, les mollusques et les crustacés produisent ou déposent leurs œufs.
Gouille	dépression humide dans une tourbière ou un bas-marais.
Habitat basiphile	habitat qui tend à se confiner sur les sols à situation basique élevée.
Hélophyte	plante enracinée sous l'eau, mais dont les tiges, les fleurs et feuilles sont aériennes.
Herpétofaune	ensemble des amphibiens et reptiles d'une région donnée.
Hygrophile	qualifie une espèce végétale qui croît dans les lieux humides.
Hyménoptères	insectes possédant des mandibules mordantes et généralement deux paires d'ailes membraneuses.

Jonçaie	habitat principalement composé de joncs.
Laîche	plante de la famille des Cypéracées, qui vit dans les marais (genre Carex).
Layon	petit sentier forestier.
Lemnacées	famille de plantes monocotylédones vivant à la surface des eaux douces stagnantes sur lesquelles elles flottent librement.
Lépidoptères	ordre d'insectes dont la forme adulte (imago) est communément appelée papillon.
Limicole	qualifie un oiseau qui vit et se nourrit sur la vase grâce à ses pattes et son bec qui sont adaptés au milieu humide et vaseux.
Marigot	tout petit cours d'eau.
Mégaphorbiaie	formation végétale luxuriante de hautes herbes à feuilles larges se développant sur des sols frais et riches.
Mésotrophe	qualifie un milieu dans lequel la disponibilité en éléments nutritifs est moyenne.
Natura 2000	le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens abritant des habitats naturels et des espèces animales et végétales en forte régression ou en voie de disparition à l'échelle européenne. Il a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.
Nitrophile	se dit d'une plante qui pousse sur les sols les plus riches en nitrates.
Niveau piézométrique	niveau d'eau relevé dans un forage (piézomètre).
Mésohyrophile	qui apprécie un sol en permanence humide.
Odonates	ordre regroupant les libellules et d'autres insectes apparentés
Oligotrophe	se dit d'un milieu, masse d'eau ou sol, pauvre en nutriment (substances nutritives).
Orthoptères	ordre d'insectes qui ont deux élytres et deux ailes pliées en long sous les élytres (la sauterelle, le criquet, etc.).
Paludicole	qui vit ou croît sur les bords des marais.
Panne dunaire	zone humide en milieu dunaire. Il s'agit de dépressions creusées par le vent dans les dunes jusqu'au niveau de la nappe phréatique.
Peupleraie	endroit où sont plantés des peupliers.
Phragmitaie	synonyme de roselière.
Platière	terrain plat au pied d'un relief, sur lequel l'écoulement des eaux n'est pas défini.
Polder	étendue artificielle de terre conquise sur la mer ou sur une autre étendue d'eau grâce à des digues, des barrages et dont le niveau est inférieur à celui de la mer.
Poldérisation	action visant à créer un polder.
Populiculture	culture de peuplier en plantations artificielles.

Pratique agricole extensive	l'agriculture extensive est un système de production agricole qui ne maximise pas la productivité à court terme du sol en faisant appel à des intrants chimiques, à l'arrosage ou au drainage, mais plutôt aux ressources naturellement présentes sur place. Concernant le pâturage, cette pratique consiste à installer des herbivores en faible densité.
Pratique agricole intensive	l'agriculture intensive est un système de production agricole caractérisé par l'usage important d'intrants et cherchant à maximiser la production par rapport aux facteurs de production, qu'il s'agisse de la main d'œuvre, du sol ou des autres moyens de production (matériel, intrants divers).
Réserve de chasse	périmètre visant à protéger le gibier et son habitat. Une réserve de chasse est constituée à l'initiative du détenteur du droit de chasse ou du préfet.
Rivulaire	qualifie une formation boisée, buissonnante et herbacée présente sur les rives d'un cours d'eau.
Saulaie	lieu planté de saules.
Syrphe	les syrphes ou syrphides sont une sorte de mouches du sous-ordre des Brachycera.
Touradon	grosse touffe formée de l'accumulation des restes des feuilles basales de certaines Cypéracées (laïches) ou de certaines Graminées (molinie).
Trame verte et bleue	la trame verte est définie dans le cadre du Grenelle de l'environnement comme un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels (cœurs de nature) et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et plans d'eau. L'objectif de la trame verte et bleue est d'assurer une continuité biologique entre les grands ensembles naturels et dans les milieux aquatiques pour permettre notamment la circulation des espèces sauvages.
Tremblant	zone instable gorgée d'eau et formée par les racines et débris des végétaux qui colonisent plans d'eau et dépressions aquatiques.
Turficoles	ayant un rapport avec la tourbe.
Vasière	habitat littoral, estuarien ou sous-marin constitué de matériaux sédimentés.





200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Mission Mer du Nord

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 76 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie

64 bis, rue du Vivier - 80000 Amiens
Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral

Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson
BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer cedex
Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80